

ETUDIANTS ET ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

La situation de handicap : Depuis 2005, la loi définit le handicap comme une limitation des capacités de l'individu dans un environnement donné : on parle de situation de handicap, durable ou temporaire. Il existe une grande variété de handicaps : déficience auditive, visuelle, intellectuelle ou handicap mental, psychique ou maladie mentale, maladies invalidantes, déficience motrice. 80% des situations ne sont pas immédiatement visibles.

Des questions ? A l'entrée en formation, vous vous posez peut-être des questions : Ma reconnaissance administrative de handicap est-elle à jour ? Que doit savoir l'équipe pédagogique ? Les autres étudiants comprendront-ils ma situation ? Que dire lors de mes stages ? Quelles sont les adaptations et aménagements indispensables ? Comment faire ?

En parler c'est chercher des réponses : L'institut de formation peut adapter ses modalités pédagogiques, ses supports, l'organisation de la formation... • Des aides compensatoires techniques et/ou humaines existent. • Les conditions de passage des examens peuvent être aménagées. • Il est possible de faire appel à des spécialistes pour expliquer aux formateurs ou aux étudiants, votre handicap. • Des aménagements sont possibles... Vous devez en faire la demande : Vous n'avez pas besoin d'une reconnaissance administrative de votre handicap, seul un avis médical (MDPH) est nécessaire....

Des interlocuteurs :

- ⇒ **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** est un lieu d'accueil unique. Elle centralise les démarches liées au handicap, y compris dans le domaine de la formation.
- ⇒ **Vos interlocuteurs privilégiés pour votre projet de formation :** Conseillers en Évolution Professionnelle (Cap Emploi de votre département, Pôle Emploi ou Mission Locale)
- ⇒ **La personne référente Handicap de l'institut de formation** est là pour conseiller ; Elle est chargée de faciliter, en lien avec la Direction et l'équipe pédagogique, l'insertion en formation d'une personne en situation de handicap : Elle évalue avec l'étudiant(e)/élève et les prescripteurs de la formation, les besoins d'aménagement et d'adaptation, et réfléchit avec l'équipe pédagogique sur les aménagements nécessaires et possibles (matériel, modalités de formation/évaluation...) et/ou la mise en place d'un parcours individualisé de formation.

Personne référente Handicap dans l'établissement :
Corinne Girot – documentation@ifsilablancarde.com

(révision 06/2021)

